

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2022
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 16 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Etaient présents : Isabelle BASTID - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET
 Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN
 Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Thomas SIMIER - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Fabienne ALTER - Charlène ARDUINI - Clément BERTA - Nathalie BOCQUET
 Amélie CONTAT-FONTAINE - Elodie DA SILVA - Emmanuel DESAIRE - Isabelle DUPANLOUP
 Stephen MARTRES - David VERNEY

Etait absent : Cédric VILLEMIN

Pouvoirs : 9

Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
 Charlène ARDUINI a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
 Clément BERTA a donné pouvoir à Brian SINICKI
 Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Anaïs DURET
 Elodie DA SILVA a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Emmanuel DESAIRE a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
 Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
 Stephen MARTRES a donné pouvoir à Daniel JORDANOU

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2022-084 – FINANCES – VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2023

Exposé,

Les tarifs municipaux 2023 ont été présentés à la commission finances lors de sa séance du 2 décembre 2022.

A cet effet, Philippe MANDEREAU, Maire-Adjoint délégué aux Travaux-Finances, propose aux membres du Conseil Municipal de valider les tarifs suivants :

LIBELLES	TARIFS 2023
Concessions au Cimetière (trentenaire)	
*Pleine terre simple	350 €
* Pleine terre double	700 €
* Cavernes	375 €
* Caveau 2 places	1 836 €
Jardin du Souvenir	gratuit
Alvéole Columbarium (30 ans)	466 €
Alvéole Columbarium (prolongation 15 ans si acquisition avant le 31/12/2015)	gratuite
Taxi : droit stationnement (délibération d'instauration de 1986)	150 €

Photocopies	
* Format A4	0,20 €
* Format A4 recto-verso	0,30 €
* Format A3	0,30 €
* Format A3 recto-verso	0,50 €
* Liste électorale	0,10 € la page
* Etiquettes	0,40 € la feuille
Occupation temporaire du DP	
*Bennes - par unité	5€/u/jour
*Echafaudages - par ML	3€/ML/jour
*Clôtures / palissades de chantier - par ML	5€/ML/mois
*Emprise pour chantier - par M ²	5€/M ² /mois
*Câbles d'électricité, canalisations privées pour alimentation de chantier - par ML	2,5€/ML/mois
*Armoires, cabanes pour alimentation chantier, ouvrages divers du DP - par M ²	5€/M ² /mois
*Appareils de levage - par unité et par jour	
· monte-meuble	20€/jour
· autre appareil de levage (ex. grue...)	300€/jour
Emplacement et stationnement	
* Cirque (maximum 3 jours)	7 €/jour par véhicule immatriculé 12€/jour forfait (eau-électricité) Caution 300 €
*Fête foraine	<ul style="list-style-type: none"> - manège et attraction pour enfants (cat.1) : 30 €/attraction/jour - manège à sensation limitée : 55€/jour/attraction - manège à sensation forte (cat. 3) : 60 € /jour/attraction - Stand de nourriture/jeux divers : 15€/jour/ attraction - forfait eau ou électricité : 12€/jour/attraction - pénalités pour installations irrégulières : 500 € - caution : 300 €
* Camion ambulancier "snack" (pour 1 jour de présence par semaine)	<ul style="list-style-type: none"> - Abonnement annuel : 0,50 € le m linéaire ou 0,75€ le m linéaire avec électricité - Abonnement saisonnier : 1€ le m linéaire ou 1,50€ le m linéaire avec électricité - Emplacement occasionnel : 2€ le m linéaire ou 2,50€ le m linéaire avec électricité

* Festival camion ambulant "snack"	Tarif emplacement ponctuel camion ambulant « snack »
*Marché hebdomadaire (par jour de marché)	- Abonnement annuel : 0,50 € le m linéaire ou 0,75€ le m linéaire avec électricité - Abonnement saisonnier : 1€ le m linéaire ou 1,50€ le m linéaire avec électricité - Emplacement occasionnel : 2€ le m linéaire ou 2,50€ le m linéaire avec électricité
*Emplacement Marché nocturne	2,50€ le m linéaire avec électricité
*Emplacement Salon Arts et Talents	15 € /jour
Redevance "jardins familiaux"	48 €/an
Abonnement bibliothèque	Adultes : 5€/an Enfants et jeunes -16 ans : 3€/an gratuité à partir du 3ème enfant

La commission « Vie associative » propose également les tarifs suivants pour la location de l'espace d'animation aux habitants hors commune et associations hors Pays de Fillière :

HABITANT HORS COMMUNE ET ASSOCIATIONS HORS PAYS DE FILLIERE	REUNION PRIVEE	MANI- FESTATION	MANIFESTATION ASSOCIATIVE	MANIFESTATION ASSOCIATIVE	REVEILLON	MANI- FESTATION	ADMINISTRATION
	VIN D'HONNEUR	PRIVEE	AVEC PROFIT	ANIMATION	ST SYLVESTRE	COMMERCIALE	
1/1 450 PERS	849 €	1416 €	849 €	417 €	2100 €	2499 €	1167 €
2/3 300 PERS	564 €	951 €	633 €	333 €	1416 €	1734 €	783 €
1/2 225 PERS	501 €	801 €	516 €	249 €	1134 €	1332 €	582 €
1/3 150 PERS	300 €	450 €	351 €	165 €	651 €	900 €	399 €
CUISINE	399 €	399 €	399 €	399 €	501 €	501 €	399 €
HALL BAR (**)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
SONO	501 €	501 €	501 €	501 €	501 €	501 €	561 €
CAUTION (HORS COMMUNE)							
SALLE	1000 €						
CUISINE	1000 €						
MENAGE	600 €						
SONO	600 €						
ADAPTATEUR ELECTRIQUE	300 €						

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs municipaux susvisés applicables au 1^{er} janvier 2023.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le :
16 décembre 2022
Publié le : 16 décembre 2022
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

